

## 15 - Exposition «De Cranach à Géricault. La collection Jean Gigoux» - Convention de partenariat entre la Ville de Besançon et la Ville de Wuppertal (Allemagne)

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : Dans le cadre de la fermeture prochaine du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie pour travaux de rénovation, un programme d'expositions hors les murs sera mis en place pour promouvoir et diffuser les importantes collections conservées à Besançon. L'exposition «De Cranach à Géricault. La collection Gigoux» est la première grande exposition proposée dans le cadre de ce programme hors les murs.

Cette exposition est organisée conjointement par la Ville de Wuppertal et la Ville de Besançon autour de la prestigieuse collection Jean Gigoux conservée au Musée de Besançon. Elle aura lieu à Wuppertal (Allemagne) au Von-der-Heydt-Museum du 13 octobre 2013 au 20 février 2014.

Le commissariat de cette exposition est assuré conjointement par le Dr Gerhard FINCKH, directeur du Von der Heydt-Museum de Wuppertal, par Emmanuel GUIGON, directeur des musées du centre et par Sophie BERNARD, conservateur au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon.

L'exposition comportera 91 peintures, 87 dessins et 4 estampes et 1 sculpture. La présentation exceptionnelle du tableau monumental peint par Jean Gigoux, «Les derniers moments de Léonard de Vinci», roulé et en réserve depuis plus d'un demi-siècle, constituera un moment-phare de l'exposition.

A l'occasion de cette exposition, la Ville de Besançon prendra à sa charge les frais de restauration des œuvres et des cadres liés à cette exposition, dont le coût est estimé à 65 631 € TTC. Les dépenses correspondantes seront prélevées sur la ligne 21.322.2162.00509.52200.

Le musée de Wuppertal quant à lui prendra à sa charge la réalisation de 4 vitrines climatiques et de 2 vitrines non climatiques pour 6 peintures sur bois prêtées par le musée.

Les frais liés au transport et à l'assurance des œuvres sont à la charge du musée de Wuppertal.

Cette exposition fera l'objet de deux publications : une en allemand prise en charge par la Ville de Wuppertal et une en français prise en charge par la Ville de Besançon.

Cette exposition sera identifiée par les logos de la Ville de Besançon, du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et de la Ville de Wuppertal.

Les modalités de prêt et d'organisation de cette exposition sont définies par convention.

A la réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon en 2017, une exposition des chefs-d'œuvre de Wuppertal sera présentée au Musée de Besançon.

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur ce projet,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la présente convention et tout document ou avenant lié à ce projet.

«**M. LE MAIRE** : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 15 juillet 2013.*